Partir à l’étranger !

Réunion d’information sur la mobilité sortante

Introduction

Mme Chloé GOFFINET

Responsable du service Etudes et Formation de la Faculté des Sciences

M. Adam ALI

Directeur-Adjoint Communication et Relations Internationales de la Faculté des Sciences

Les atouts d’une mobilité internationale

Pourquoi partir ?

Pour acquérir une **expérience professionnelle**

Ouverture d’esprit, découverte

Une réelle plus-value sur le **CV**, un atout pour l’avenir

Pour **découvrir** un nouveau pays, une nouvelle culture, une nouvelle langue, etc.

Pour s’offrir des **perspectives** de recherche/professionnelles **à l’étranger**

Autonomie, indépendance, capacité d’adaptation, curiosité, rencontres

Conditions d’une mobilité en programme d’échange

Durée de la mobilité : **un semestre ou deux**

Départ possible **à partir de la L3**

Valider des crédits à l’étranger pour obtenir le diplôme à la FdS

Obligation de **réussir son année** en cours pour envisager la mobilité l’année N+1

Pas de condition de nationalité pour partir en programme d’échange

Inscription administrative obligatoire à la FdS avant votre départ à l’étranger

Pas de frais d’inscription auprès de l’université partenaire

Partir avec quel programme ?

La liste des accords est disponible sur le site de la FdS

le programme **Erasmus+**

les **accords de coopération**

le **double-diplôme**

le **BCI** pour partir au Québec

le **stage à l'étranger**

ERASMUS+ Études

Le programme Erasmus+ vous permet d'effectuer **un semestre** ou **une année** d'études dans une université européenne avec laquelle la Faculté des Sciences de l'UM a signé un accord inter-institutionnel E+.

Les accords Erasmus+ sont signés par discipline et par département.

- **Qui peut partir ?** Tous les étudiants dès la L3 sans condition de nationalité
- Prérequis pour candidater : **11,5/20 de moyenne générale depuis votre L1**
- **Attention : programme sélectif car nombre de places limité !**
- **La FdS assure le suivi d'environ 180 accords Erasmus+** (renseignements sur les partenariats sur le site de la Faculté des Sciences)

Plus d'informations :
http://www.agence-erasmus.fr/

BCI (Bureau de Coopération Interuniversitaire)

BCI = programme permettant de suivre des enseignements au Québec pour **un semestre** ou **une année universitaire**. Une mobilité stage n'est pas possible par le biais de ce programme.

Présentez un excellent dossier universitaire !

Les universités québécoises demandent une moyenne universitaire générale minimale d'environ **12/20 depuis votre L1**, **voire plus pour certaines universités** comme Bishop's et Laval.

→ Départ possible **à partir de la L3**. Toutes les disciplines ne sont pas concernées ! Il faut impérativement vérifier si l'offre de formation est ouverte pour l'année de votre demande de mobilité sur le site de BCI.

BCI - Universités partenaires québécoises

Les universités québécoises peuvent vous accueillir selon votre spécialité :

- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Université de Sherbrooke
- Université Laval (**places limitées pour l'UM**)
- École de Technologie Supérieure à Montréal
- Université Bishop's (*anglophone*) (**1 place pour l'UM**)
- Université du Québec en Outaouais
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Contrat pédagogique à réaliser :
rechercher les équivalences sur le site de l'université partenaire de votre choix.
Vérifiez si le programme est ouvert !

Actualisation du site BCI dans le courant du mois de décembre !

Site BCI : http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/

Les accords de coopération

Université de **Los Andes en Colombie**

Université de Sherbrooke au Québec (Master Mathématiques Parcours Biostatistiques)

Université de Montréal - UdeM

Université de Chicoutimi au Québec - UQAC

Pour plus de renseignements contacter le Pôle RI :
fds.partir.international@umontpellier.fr

Les accords de coopération

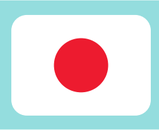

Université de Tohoku au Japon

Université Française d'Egypte

Université de Fribourg en Suisse

National Central University - NCU à Taiwan

Université de Chiang Mai en Thaïlande

Pour plus de renseignements contacter le Pôle RI :
fds.partir.international@umontpellier.fr

Les doubles diplômes (niveau Master)

Qu’est-ce qu’un double diplôme ?

Le double diplôme est un **programme d’échange** permettant une année **d’études à l’étranger**.
A l’issue de cette mobilité d’études, l’étudiant **obtient le diplôme français et le diplôme du pays d’accueil.**

Nos doubles diplômes

MASTER GIEBIOTE : BIOLOGIE, ECOLOGIE AU CANADA

Responsable : **Catherine MOULIA**

http://www.masters-biologie-ecologie.com/GIEBioTE/

MASTER PARCOURS BIOSTATISTIQUES AU CANADA

Responsable : **Élodie BRUNEL-PICCININI**

elodie.brunel-piccinini@umontpellier.fr

MASTER EGEN : ÉCOLOGIE AU CANADA

Responsable : **Adam ALI**

http://www.biologie-ecologie.com/master-bee/parcours-egen/

MASTER EAU - UNIVERSITÉ DE BARCELONE

Responsable : **Séverin PISTRE** *severin.pistre@umontpellier.fr*

Nos Programmes Erasmus Mundus

MASTER MESD (INGÉNIERIE DES MEMBRANES)

Responsable : **Damien QUEMENER** *damien.quemener@umontpellier.fr*

MASTER MEME (ECOLOGIE BIODIVERSITÉ)

Responsable : **Céline DEVAUX**

http://www.evobio.eu/

MASTER MAMASELF (MASTER EN SCIENCES DES MATÉRIAUX)

Responsable : **Werner PAULUS**

http://www.mamaself.eu/

MASTER RADMEP

Responsable : **Frédéric SAIGNÉ**

Master-EM-RADMEP-2021.pdf (umontpellier.fr)

Stage à l'étranger

Votre formation à la FdS comprend **un stage obligatoire ?**
Et pourquoi pas un stage à l’étranger ?

Votre contact : Service insertion & entreprises
fds.stages@umontpellier.fr

Service en charge du suivi des conventions de stage, accident travail, responsabilité civile, etc.

Les différentes étapes de la candidature pour une mobilité internationale

1. Télécharger le **dossier de pré-sélection** sur le site de la FdS, onglet « Actualités Relations Internationales ».

2. Le compléter et le faire valider par :
   - Le **correspondant RI** FdS de votre département,
   - Le **responsable pédagogique** FdS de l'année N+1

3. Compléter le **contrat pédagogique** et le faire signer par le responsable pédagogique FdS de l'année N+1.

4. Déposer le dossier complet au **Pôle RI** de la FdS qui se chargera de contrôler votre candidature.
   Le Pôle RI procède à votre nomination auprès de l'université partenaire.

Les différentes étapes de la candidature pour une mobilité internationale

5

Entreprendre les **démarches auprès de l'université partenaire**. Toutes les informations sont souvent publiées sur leur site, rubrique « *International Students* » pour « l'*Application Form* ». L'étudiant s'assure d'avoir déposé **en ligne sa candidature** dans les délais ! Avant la fin juin, le *Learning Agreement* provisoire doit être validé par l'université partenaire.

6

L'université partenaire enverra par email la **décision finale** à l'étudiant.

7

Commencer à entreprendre vos **démarches administratives** en fonction de la destination : visa, passeport valide, permis d'études, etc.
Certaines procédures peuvent prendre du temps, nous vous conseillons de vous y prendre au plus tôt.

Toute mobilité nécessite une assurance **responsabilité civile** ainsi qu'une assurance **rapatriement** qui vous couvre **à l'étranger pendant toute la durée de votre mobilité**.

Calendrier des candidatures

BCI (QUÉBEC)	**Dossier de présélection** disponible sur site de la FdS (Onglet RI dans “Actualités RI”) en **décembre**. Retour du dossier de candidature au plus tard le **vendredi 27 janvier 2023** à l’adresse suivante : *fds.partir.international@umontpellier.fr* Le prérequis pour candidater est de **12/20 depuis la L1, voire plus pour certaines universités contingentées**
AUTRES PROGRAMMES D’ÉCHANGES **ERASMUS+ ÉTUDES**	**Dossier de présélection** disponible sur le site de la FdS (Onglet RI dans “Actualités RI”) à partir **du 1er février.** Pour une candidature au **1er semestre** le dossier doit être envoyé **avant le 15 mars.** Pour une candidature au **2ème semestre**, le dossier doit être envoyé **avant le 15 octobre** à *fds.partir.international@umontpellier.fr* Le prérequis pour candidater est de **11,5/20 minimum depuis votre L1** (12/20 pour l’Université de Chicoutimi)

Les aides à la mobilité internationale

Qui est concerné ?

Les aides sont adressées aux **étudiants boursiers et non boursiers** effectuant une mobilité **études ou stage à l'étranger** dans le cadre du cursus universitaire à la Faculté des Sciences.

Attention : ces aides sont accordées sous réserve d'éligibilité. Seule la commission d'attribution de la Direction des Relations Internationales de l'Université de Montpellier prendra la décision finale.

Les différentes aides à la mobilité internationale

	Étudiants boursiers du CROUS		Étudiants non boursiers du CROUS	
	Europe	Hors Europe	Europe	Hors Europe
Études	Bourse Erasmus+ études **ou** Bourse Régionale *Bourse Erasmus+ n'est pas cumulable avec la bourse Régionale* **+** Bourse AMI (MENSR)	Bourse AMI (MENSR) + Bourse Régionale	Bourse Erasmus+ études	Forfait Régional Individualisé à la Mobilité – Bourse FRIM (avoir un quotient familial inférieur ou égal à 25 000 euros pour candidater)
Stage	Bourse Erasmus+ stage **ou** Bourse Régionale *Bourse Erasmus+ n'est pas cumulable avec la bourse Régionale* **+** Bourse AMI (MENSR)	Bourse AMI (MENSR) + Bourse Régionale	Bourse Erasmus+ stage	

Les aides à la mobilité internationale

Effectuer un séjour d'études à l'étranger exige un **investissement personnel** et **financier** de la part des étudiants qui souhaitent donner une dimension internationale à leur cursus universitaire !

Les bourses nécessitant une **importante gestion administrative**, les délais de versement sont souvent longs (1 à 2 mois après votre arrivée dans l'établissement d'accueil).

Bourse Exceptionnelle

Si vous avez bénéficié d'une aide à la mobilité internationale, une bourse supplémentaire « bourse exceptionnelle » peut vous être attribuée à la fin de votre mobilité.

Environ 30 étudiants peuvent bénéficier de cette aide supplémentaire sous réserve que cette bourse soit reconduite pour l'année N+1 par la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier, sur les ressources propres de la FdS.

Les étudiants sont sélectionnés **en fonction des résultats obtenus lors de l'année universitaire** N-1 à la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier (être parmi les 30 premiers).

En 2021/2022, 30 étudiants ont pu bénéficier de 250 euros chacun.

Les correspondants RI par département

Votre contact par département et par discipline

Biologie – Écologie
A. ALI ahmed-adam.ali@umontpellier.fr
S. HURTREZ sylvie.hurtrez@umontpellier.fr

Biologie – mécanisme du vivant
M. LAMARQUE mauld.lamarque@umontpellier.fr
S. KOSSIDA sofia.kossida@umontpellier.fr

Chimie
M.TAILLADES melanie.taillades-jacquin@umontpellier.fr

Terre - Eau – Environnement (TEE)
I. BENTALEB ilham.bentaleb@umontpellier.fr

Électronique – Électrotechnique – Automatique
S. BLIN stephane.blin@umontpellier.fr

Informatique
F. SCHARFFE francois.scharffe@umontpellier.fr
P. JANSSEN philippe.janssen@umontpellier.fr

Mathématiques
C. DUPONT clement.dupont@umontpellier.fr

Mécanique
E. AZEMA emilien.azema@umontpellier.fr

Physique
B. PLEZ bertrand.plez@umontpellier.fr

Vos contacts du Pôle des Relations Internationales

Chargées de la mobilité sortante

Laura STEVANIN /Amandine SANCHEZ

fds.partir.international@umontpellier.fr

Chargée de la mobilité entrante

Luce CARDENAS

fds.venir.international@umontpellier.fr

Cheffe de pôle

Aurélie TERRAL
04 67 14 36 71

Accueil public - Bâtiment 36

Du lundi au jeudi
8h30 à 12h
et
13h30 à 16h30

Vendredi de **8h30 à 12h**

Des liens utiles

Site Faculté des Sciences / Onglet « Relations Internationales » -> « Partir étudier à l'étranger»

http://sciences.edu.umontpellier.fr/

Informations sur la mobilité internationale
Les aides à la mobilité internationale
Liste des partenariats Erasmus+
Actualités RI FdS

Site Université de Montpellier « International »

https://www.umontpellier.fr/

Comment obtenir un visa pour voyager à l'étranger

(attention le Pôle RI de la FdS ne gère pas les visas)
Renseignez-vous dès que possible auprès du consulat ou de l'ambassade du pays concerné.
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1358

Traduction de relevé de notes ou autres documents

Le Pôle des Relations Internationales de la FdS n'est pas habilité à faire des traductions. Il faut s'orienter vers un traducteur assermenté.

Merci pour votre attention !

THANK YOU!